

# Technicien en Restaurant



**Durée : 1 an**

---



**Pour qui ?**

**9<sup>ème</sup> année de base ou 3<sup>ème</sup> année de l'ancien régime**

---



**Diplôme obtenu :**

**Selon l'article 9 (a) de la loi n°2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle peuvent s'inscrire à la filière sanctionnée par le Certificat d'Aptitude professionnelle les candidats qui ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la neuvième année de l'enseignement de base (préparatoire, technique et général)**

---



**Définition de la spécialité :**

**Le programme de technicien en restaurant vise à former des personnes qualifiées dans l'exécution de l'ensemble des travaux nécessaires au service des mets et des boissons dans différents établissements conformément aux normes et procédures de qualité exigées par la profession.**

**Pour ce faire, l'agent est apte à manipuler le matériel et les équipements pour assurer le service à la clientèle.**